



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Decentralisation

Question écrite n° 36481

Texte de la question

M Pierre Ortet demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites locales, si M le prefet, commissaire de la Republique du departement de la Haute-Garonne, a donne l'opinion du Gouvernement qu'il represente dans le departement de la Haute-Garonne en jugeant dans le periodique regional Midi-Pyrenees no 4 que les lois de decentralisation, telles qu'elles resultent du travail legislatif de l'actuelle et de la precedente legislatures, ont des « aspects absurdes et contradictoires », constituent « un fatras legislatif ou tout le monde ne retrouve pas ses petits » et que « les petites communes sont ecrasees par les departements », ou bien si le Gouvernement, fidele aux declarations qui ont ete les siennes au cours de la discussion de la loi portant amelioration de la decentralisation, considere toujours que la decentralisation est une necessite face aux realites economiques et sociales auxquelles la France est confrontee a l'aube du troisieme millenaire.

Données clés

Auteur : [M. Ortet Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36481

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 650